

CHRONOLOGIE DES ORIGINES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

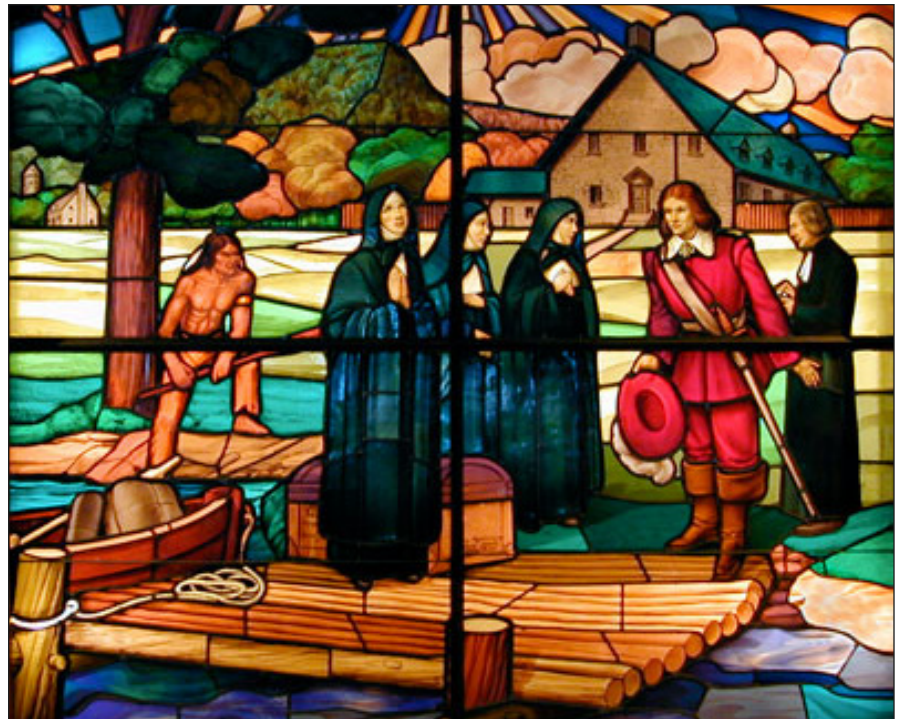
L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL existe dans sa vocation originelle d'établissement de soins de santé depuis 372 ans, c'est-à-dire, depuis la naissance de Montréal. Il est le deuxième hôpital francophone, après celui de Québec, établi en Amérique. Voici un bref aperçu de ses origines.

JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE (*médaille à gauche*) fonde en 1636 une congrégation de Filles hospitalières à La Flèche, en France, et en 1639, à Paris, la Société de Notre-Dame de Montréal. Son rêve est d'envoyer ses Filles hospitalières dans la ville qu'il aura fondée en Nouvelle-France.



EN 1640, Angélique de Bullion, veuve du surintendant général des finances sous Louis XIII, demande à Jeanne Mance (*médaille à droite*) de fonder un hôpital en Nouvelle-France et, pour ce faire, lui remet secrètement les subsides nécessaires pour réaliser le projet.

EN 1642, Jeanne Mance fonde Montréal et son premier hôpital, l'Hôtel-Dieu. La fondation de l'Hôtel-Dieu de Montréal est intimement liée à la fondation de la ville elle-même. Jeanne Mance soigne, dès la première année, Français et Amérindiens sans distinction. L'acte de fondation de l'Hôtel-Dieu du 12 janvier 1644, intitulé *Fondation pour les malades dans l'isle de Montréal*, fixe comme objectif de « faire bâtir et fonder un hôpital en ladite Isle de Montréal au nom et en l'honneur de Saint-Joseph pour y traiter, panser, médicamenter et nourrir les Pauvres malades dudit pays ». La constitution de l'Hôtel-Dieu, en date du 17 mars 1648, spécifie qu'il est « établi pour les pauvres Français et Sauvages dans l'isle de Montréal en la Nouvelle-France ».



L'arrivée des trois premières Hospitalières en 1659. Vitrail du pavillon De Bullion de l'Hôtel-Dieu de Montréal

JEANNE MANCE protège la ville naissante du péril, grâce à l'argent de fondation de l'Hôtel-Dieu, ce qui lui permettra de soulever la Grande recrue de 1653, laquelle sauva non seulement Montréal, mais par le fait, l'ensemble de la présence française en Amérique du Nord.

EN 1659, Jeanne Mance va chercher en France les trois premières Filles hospitalières de Saint-Joseph pour la seconder dans les tâches de l'hôpital, et, à terme, lui succéder. Le contrat de fondation des Filles hospitalières de Saint-Joseph de Montréal, du 29 mars 1659, stipule que « ladite Damoiselle Mance » fournira les moyens « aux susdites filles hospitalières de Saint-Joseph, de traiter, gouverner et servir les pauvres Malades dudit hôpital gratuitement et non aux dépens et sur le revenu desdits pauvres ».

LES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES de Saint-Joseph, principales héritières de la mémoire de l'Hôtel-Dieu, ont

suivi, depuis les origines, les pas et l'esprit de Jeanne Mance dans l'administration de l'Hôtel-Dieu et le soin des malades. Elles ont travaillé d'arrache-pied pendant plus de trois siècles dans le seul but d'assurer le meilleur des soins aux malades, incluant, sans limitation, toutes tâches connexes comme les achats, la construction, les réparations, la bonne gestion matérielle et humaine, les archives de la communauté pour notre mémoire collective, etc.

LES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES de Saint-Joseph sont encore vivantes et résidentes sur le site de l'Hôtel-Dieu, dont elles demeurent propriétaires d'une vaste partie.

Texte adapté du communiqué du 19 mars 2014, «La SHP défend le patrimoine matériel et immatériel de l'Hôtel-Dieu», basé sur les recherches d'Annabel Loyola. Réalisatrice du film La Folle entreprise, sur les pas de Jeanne Mance, madame Loyola prépare actuellement un documentaire sur l'Hôtel-Dieu de Montréal.